



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt-six septembre, à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire.

Date de convocation :
19/09/2011
Date d'affichage :
19/09/2011

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

Présents : David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Boualem BENAOUA, Kheira AOUAD, Célia LEGENTY, Didier RAYNEAU, Jamila CHAKIR, Martine CHABOT, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Laurence LESPINARD, Gaëlle DIOUF, Karine RANVIER, Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE

Excusés : Joseph JASMIN pouvoir à Nathalie BATARD, Marina RAMOS-SCHMITT pouvoir à Karine RANVIER, Martine GUYOT pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE

Absent : Kamel MEDNINI

Secrétaire de séance : Nathalie BATARD

1 - Plan stratégique régional de santé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de plan stratégique régional de santé tel que présenté par le Préfet de Région aux conseils municipaux

FAIT SIENNES les observations faites par le Conseil régional

DEMANDE également le report de l'adoption du PSRS à la fin décembre 2011 pour intégration des amendements régionaux en vue d'une amélioration du projet de PSRS

DEMANDE un délai jusqu'au 31 décembre 2012 pour la réflexion des élus sur le plan stratégique régional de santé

DEMANDE le report immédiat de la cartographie régional des hôpitaux qui seraient tête de pont ou restructurés

DEMANDE une intervention et un soutien de l'ARS pour les établissements sanitaires de la ville

DEMANDE à l'ARS de mettre un terme au montage scandaleux public / privé de l'hôpital sud francilien et de faire de ce dernier un hôpital 100 % public

2 - Autorisation de signature d'une convention avec RLF sur la question des box rue de l'écoute s'il pleut

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer une convention avec RLF sur les modalités de réalisation de 10 box sur la parcelle AH 32, sise rue de l'Écoute s'il Pleut, en remplacement des box existants à démolir de la parcelle AH 199.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de 10 box au bénéfice des locataires des Résidences et du bailleur RLF qui en restera le propriétaire.

PRECISE que le coût de construction de ces garages est répercuté dans le prix de vente de l'assiette foncière du programme immobilier pour lequel ces box ont été reconstruits.

Pour : 22 voix

Abstentions : 6 voix (Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE)

3 - Autorisation de signature d'une convention avec la CAVO et SOGEPROM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, la Ville et la société SOGEPROM relative à la collecte des déchets sur le site de l'opération des 110 logements, rue de l'Écoute s'il Pleut, et de l'équipement multi accueil petite enfance.

4 - Vente parcelles communales AC16p, AC2p, AH31p : 6122 m² rue de l'écoute s'il pleut

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent des parcelles communales cadastrées AC 19 (5 593 m²), AC 22 (51 m²) et AH 193 (478 m²) représentant une superficie totale de 6 122 m² à SOGEPROM.

DIT que le prix de cession de cet ensemble foncier, situé rue de l'Écoute s'il Pleut, est fixé à 1 525 000€ HT.

DIT que ce bien est vendu pour la réalisation d'un programme immobilier d'environ 7 600 m² de SHON globale comprenant environ 70 logements en accession et 40 en locatif social et une structure d'accueil petite enfance d'environ 200 m² de surface utile pour 20 berceaux.

AUTORISE l'acquéreur à céder le parc social de l'opération et l'équipement petite enfance au bailleur OSICA ;

Pour : 22 voix

Abstentions : 6 voix (Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE)

5 - Cession de terrain communal à un particulier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer la vente ainsi que tout document afférent de l'espace d'environ 15 m² de la parcelle communale AI 199p au profit de M. LEGUERN, au prix de 1 125 € TTC.

PRECISE que les frais de cession (géomètre, notaire...) seront à la charge du bénéficiaire.

AUTORISE le maire à déposer une déclaration préalable de division de la parcelle AI 199 avant toute cession.

Madame LE GUERN ne pouvant prendre part au vote est sortie de la salle

Pour : 21 voix

Contre : 6 voix (Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE)

6 - Avenant au cabinet médical

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 pour des travaux supplémentaires avec la société SOLFAB pour un montant de 12 807,50€ HT soit 15 317,77€ TTC, représentant 5% par rapport au montant de base du marché.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la ville

Pour : 22 voix

Abstentions : 6 voix (Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE)

7 - Désignation d'un délégué communautaire à la Communauté d'agglomération du Val d'Orge suite à démission

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Après en avoir voté à bulletin secret

Martine CHABOT : 22 voix

Hervé CORZANI : 6 voix

DESIGNE Martine CHABOT en qualité de délégué, du conseil municipal, au conseil de la communauté d'agglomération du Val d'Orge à compter du 26 septembre 2011

8 - Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à la ville de Longpont-sur-Orge, figurant dans le projet transmis par le Préfet de l'Essonne dans son courrier du 12 juillet 2011.

EMET un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

9 - Bilan d'activités de la SORGEM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les rapports de gestion, les comptes et bilans et les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'année 2010

Pour : 22 voix

Abstentions : 6 voix (Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE)

10 - Programmation CRIF, enveloppe contractualisée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France, pour les projets « Pas seulement mères » et « Les terrasses de l'été » portés par la ville.

DIT que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2011 de la ville.

11 - Versement d'une subvention à l'association ARIES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une somme d'un montant de 32000 € à l'association ARIES

12 - Suppression d'un poste de puéricultrice cadre supérieur de santé et création d'un poste de sage femme de classe supérieure

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUPPRIME un poste	Date de	Taux	CREE un poste	Date de	Taux
-------------------	---------	------	---------------	---------	------

	suppression	d'emploi		création	d'emploi
Puéricultrice cadre supérieur de santé	01/10/2011	100%	Sage-femme de classe supérieure	01/10/2011	100%

DIT que le niveau de rémunération sera basé sur le grade de Sage femme de classe supérieure.

DIT que le tableau d'emploi est modifié

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

13 - Promotions internes 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NB	POSTES SUPPRIMES	Date suppression	POSTES CREES	Date de création
2	Adjoint technique principal de 1ère cl	01/07/2011	Agent de maîtrise territorial	01/07/2011
2	Adjoint administratif de 1ère classe	01/07/2011	Rédacteur territorial	01/07/2011
2	Adjoint d'animation principal de 1ère cl	01/07/2011	Animateur territorial	01/07/2011

DIT que le tableau des effectifs est modifié

DIT que seront adaptés à ces grades les régimes indemnitaires afférents à chaque grade,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

14 - Suppression d'un poste d'éducateur chef de jeunes enfants et création d'un poste d'adjoint technique territorial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SUPPRIME	Date de suppression	Taux d'emploi	CREE	Date de création	Taux D'emploi
1 éducateur Chef de jeunes Enfants	01/10/2011	100%	1 adjoint technique de 2ème classe	01/10/2011	100

DIT que le tableau d'emploi est modifié

DIT que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

15 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE un poste	Date de création	Taux d'emploi
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	01/10/2011	100%

DIT que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

DIT que le tableau d'emploi est modifié

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

16 - Création d'un poste de rédacteur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE un poste	Date de création	Taux d'emploi
Rédacteur territorial	01/10/2011	100%

DIT que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe.

DIT que le tableau d'emploi est donc modifié

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

17 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe et création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUPPRIME un poste	Date de suppression	Taux d'emploi	CREE un poste	Date de création	Taux d'emploi
Adjoint administratif de 1ère classe	01/10/2011	100%	Adjoint administratif de 2ème classe	01/10/2011	100%

DIT que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

DIT que le tableau d'emploi est ainsi modifié

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

18 - Modification des postes du CMA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUPPRIME	Date	Taux emploi	CREE	Date	Taux emploi
1 ASEA n° 6	01/09/11	22.5%	1 ASEA n° 6	01/09/11	25%
1 ASEA n°11	01/10/11	30%	1 AEA n°11	01/10/11	30%

DIT que le tableau d'effectif est modifié

DIT que le niveau de rémunération et que le régime indemnitaire seront basés sur les grades d'Assistants d'enseignement artistique, et d'Assistants spécialisés d'enseignement artistique.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

19 - Création des modalités d'application du régime indemnitaire des sages-femmes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que le régime indemnitaire sera appliqué sur les bases suivantes :

Fonctions	primes	taux
Sage femme de Classe normale (Directrice d'un établissement d'accueil de petite enfance)	Prime de service	Entre 5 et 7,5%
	Indemnité de sujétion spéciale	Entre 10 et 13/1900 ^{ème}
	Prime spécifique	De 50 à 100%
Sage femme de Classe Supérieure (Directrice d'un établissement d'accueil de petite enfance)	Prime de service	Entre 5 et 7,5%
	Indemnité de sujétion spéciale	Entre 10 et 13/1900 ^{ème}
	Prime spécifique	De 50 à 100%
Sage femme de Classe Exceptionnelle (Directrice d'un établissement d'accueil de petite enfance)	Prime de service	Entre 5 et 7,5%
	Indemnité de sujétion spéciale	Entre 10 et 13/1900 ^{ème}
	Prime d'encadrement	167,45 €
	Prime spécifique	De 50 à 100%

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

20 - Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CREE un poste	Date de création	Taux d'emploi
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	01/10/2011	100%

DIT que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

DIT que le tableau d'emploi est modifié

DIT que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

21 - Mise à jour des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
FILIERE ADMINITRATIVE		
Rédacteur territorial	5	8
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	5	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	10	9
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	9	11
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de Maîtrise	2	4
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	14	12
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	42	44

FILIERE SOCIALE				
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1		0	
Sage-femme de classe supérieure	0		1	
Educateur Chef de jeunes enfants	1		0	
FILIERE ANIMATION				
Animateur territorial	2		4	
Adjoint d'Animation principal de 1 ^{ère} classe	3		1	
FILIERE CULTURELLE				
	TC	TNC	TC	TNC
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	2	11	2	10
Assistant territorial d'enseignement artistique	0	5	0	6

DIT

crédits sont prévus au budget 2011 de la ville.

Pour : 22 voix

Abstentions : 6 voix (Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE)

que les

22 - Motion portant sur les mesures européennes aux plus démunis

Considérant la situation de millions de nos concitoyens qui vivent difficilement dans notre pays,

Considérant plus particulièrement les plus démunis d'entre eux, sans-emploi, travailleurs précaires ou mal rémunérés, familles monoparentales, sans domicile fixe... dont un récent rapport de l'INSEE consacré à la pauvreté souligne que 8,2 millions vivent sous le seuil de pauvreté, soit 13,5 % de la population nationale, notant d'ailleurs que ces chiffres sont basés sur des études datant de 2009,

Considérant la crise actuelle et son cortège de mesures d'austérité qui pèsent lourdement et systématiquement sur le pouvoir d'achat des ménages, ainsi que le démontre le dernier plan gouvernemental,

A l'unanimité, le Conseil municipal de Fleury-Mérogis, réuni en assemblée plénière,

- Salue l'engagement de milliers de bénévoles qui agissent quotidiennement au sein des associations de solidarité dans notre pays et tout particulièrement dans notre ville. Il souligne que sans eux des milliers de familles ne pourraient pas accéder à un minimum vital,

- Appelle l'ensemble des pouvoirs publics à renforcer leur programme d'appui auprès des plus démunis pour construire de véritables solidarités face à l'intransigeance d'un monde dominé par la finance et le profit personnel de quelques-uns,

- Dénonce les décisions de l'Union européenne d'engager l'extinction du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), avec, dès 2012, des diminutions drastiques des denrées confiées aux organisations de solidarité et avant un retrait total annoncé pour 2013.

- Le Conseil municipal interpelle à la fois le gouvernement de notre pays, la Commission européenne, ainsi que les parlementaires européens pour que la raison l'emporte et que l'Europe démontre, une fois n'est pas coutume, qu'elle peut produire des solidarités envers les victimes de la crise et de l'indifférence des marchés.